Plan d'Investissement Périodique

LELEUX ASSOCIATED BROKERS
SOCIETE DE BOURSE
BEURSVENNOOTSCHAP

Leleux Associated Brokers

Investir de façon étalée dans le temps, c'est aussi répartir le risque et augmenter son rendement à long terme

Constituez votre patrimoine avec vos fonds préférés

Chez Leleux Associated Brokers, un Plan d'Investissement Périodique vous offre un moyen très simple d'investir dans vos fonds préférés à des dates fixes. Vous choisissez la fréquence et le montant que vous souhaitez investir, et nous veillons à ce que les coûts restent faibles afin que votre investissement vous fournisse un rendement maximal.

Qu'est-ce qu'un Plan d'Investissement Périodique ?

En donnant un ordre unique, un montant fixe déterminé par vos soins est investi chaque mois, trimestre, semestre ou année, dans le ou les fonds de votre choix. De cette manière, vous vous constituez progressivement un portefeuille intéressant et diversifié.

Pour qui un Plan d'Investissement Périodique est-il intéressant ?

Pour ceux qui veulent se constituer un portefeuille diversifié pour eux-mêmes ou pour d'autres personnes sur le long terme, sans avoir à suivre activement les marchés tous les jours.

Un horizon d'investissement à long terme est un allié important pour tout investisseur. En effet, les marchés financiers ont tendance à progresser à long terme. Investir à des moments fixes et réguliers permet de lisser les fluctuations turbulentes des marchés.

Les Plans d'Investissement Périodique de Leleux Associated Brokers sont donc très appréciés par ceux qui souhaitent se constituer une réserve de pension au cours de leur carrière, ainsi que par les parents et les grands-parents qui souhaitent constituer un capital de départ pour leurs enfants ou petits-enfants.

Lorsque vous investissez pour vos enfants ou petits-enfants, vous ne vous contentez pas de leur offrir un capital initial. À terme, vous leur offrez un portefeuille soigneusement constitué qu'ils pourront perpétuer, par exemple, à leur majorité ou quand ils obtiendront leur diplôme. De cette façon, vous leur apprenez aussi les vertus de l'épargne, mais également celles de l'investissement.

Que vous investissiez pour vous-même, vos enfants ou vos petits-enfants, les Plans d'Investissement Périodique de Leleux Associated Brokers sont un moyen facile, rapide et rentable de constituer un portefeuille diversifié.

Comment fonctionne un Plan d'Investissement Périodique ?

Vous ne devez répondre qu'à trois simples questions :

1. **À quelle fréquence voulez-vous investir ?**
Cela peut être tous les mois, tous les trimestres, tous les six mois ou tous les ans.
2. **Dans quels fonds souhaitez-vous investir ?**
Vous pouvez choisir parmi des milliers de fonds. Si vous le souhaitez, votre chargé de clientèle attitré se fera un plaisir de vous conseiller sur les fonds les mieux adaptés à vos objectifs et à votre profil d'investisseur.
3. **Combien voulez-vous investir ?**
Tout montant est possible, avec un investissement minimum de 75 euros.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également avoir différents Plans d'Investissement Périodique au sein d'un même dossier titres, par exemple pour différents fonds, différents objectifs d'investissement ou différents (petits)enfants.

Un ordre permanent de votre compte courant vers votre compte titres auprès de Leleux Associated Brokers vous permet de ne jamais manquer un moment d'entrée.

Bien entendu, vous pouvez modifier ou arrêter un Plan d'Investissement Périodique à tout moment.

Quel est le coût d'un Plan d'Investissement Périodique ?

L'activation d'un Plan d'Investissement Périodique est totalement gratuite. En outre, vous ne serez pas facturé de frais de garde ou d'autres frais. Les seuls coûts facturés par Leleux Associated Brokers sont les coûts liés aux transactions que vous effectuez.

Votre chargé de clientèle attitré vous informera des coûts propres au fond dans lequel vous souhaitez investir et vous fournira les documents d'information clés pour l'investisseur.

Comment activer un Plan d'Investissement Périodique ?

Si vous savez parfaitement dans quel fonds d'investissement investir, vous pouvez activer vous-même votre Plan d'Investissement Périodique via Leleux Online et l'application MyLeleux.

Si vous préférez des conseils sur le choix d'un fond, ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre chargé de clientèle attitré. Il étudiera avec vous les fonds qui vous conviennent le mieux, en fonction de vos objectifs et de votre profil d'investisseur. Quelques clics plus tard, votre Plan d'Investissement Périodique sera activé et vous pourrez continuer à construire votre patrimoine en toute sérénité.

Avantages

- Vous construisez votre portefeuille et votre patrimoine à votre rythme
- Répartition dans le temps et des risques
- Une liberté de choix totale
- Rapide et efficace
- Pour des montants à partir de 75 euros

Pour connaître les frais afférents, consultez la liste des tarifs sur le site Internet www.leleux.be, également disponible en agence.
Ce document purement informatif, rédigé par la SA Leleux Associated Brokers, est destiné à celui auquel il est adressé. Il ne peut pas être reproduit, copié ou distribué à d'autres personnes. La SA Leleux Associated Brokers se réserve le droit de modifier la présente brochure dans le respect des dispositions légales et réglementaires. Pour ce faire, la brochure mise à jour et datée sera publiée sur www.leleux.be. Veillez donc à vérifier que vous disposez bien de la dernière version de notre brochure.

Leleux Associated Brokers SA – Rue Royale 97, 1000 Bruxelles – Tél: +32 2 898 90 11 – www.leleux.be – webmaster@leleux.be
IBAN BE39 3101 0389 0019 – BIC BBRUBEBB – TVA BE 426.120.604

REF : V1-FR-06.2022

Éditeur responsable : Olivier Leleux